



Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2024
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

Première session

New York, 26 avril-8 mai 2024

Rapport sur les travaux de la première session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

Rapporteuse : M^{me} Claudia C. Vargas (Colombie)

I. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La première session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale s'est tenue au siège des Nations Unies du 26 avril au 8 mai 2024. Au cours de la session, le Comité a tenu six séances plénières et 10 réunions informelles.

2. La session a été ouverte par le Président du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, Ramy M. Youssef (Égypte), qui a fait un exposé introductif.

B. Participation

3. Des représentantes et représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à la session. Étaient également présents des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales et d'autres entités, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, notamment des établissements universitaires et des représentantes et représentants du secteur privé. La liste des



participants aux séances du Comité figurera dans le rapport final sur les travaux de la deuxième session du Comité.

C. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa première séance, le 26 avril 2024, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document publié sous la cote [A/AC.295/2024/3](#).

5. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Éléments structurels d'une convention-cadre : examen approfondi :
 - a) Éléments de procédure ;
 - b) Éléments de fond.
3. Réflexion sur l'élaboration parallèle de protocoles préliminaires.
4. Déclarations d'ordre général.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport sur les travaux de la première session.

6. À la même séance, le Comité a examiné l'organisation provisoire des travaux de la session, telle qu'elle figure dans le document de séance disponible sur le site Internet du Comité. Les représentantes et représentants de la Fédération de Russie, du Canada et de la Colombie ont fait des déclarations.

7. À sa deuxième séance, le Comité a poursuivi l'examen de l'organisation provisoire des travaux. Des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la France et de l'Australie (s'exprimant aussi au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande).

8. À la même séance, le Président a révisé oralement l'organisation provisoire des travaux comme suit : outre les journées où n'auraient lieu que des séances (26 avril et 8 mai 2024), le Comité aborderait également les sous-points 2 a) et 2 b) et le point 3 de l'ordre du jour en séance plénière les 29 avril, 2 mai et 6 mai ; des déclarations sur ces points seraient faites par les délégations et des observatrices et observateurs présents, après quoi les séances seraient levées et les débats se poursuivraient sous la forme de réunions informelles.

9. À la même séance également, le Comité a approuvé l'organisation des travaux telle que révisée oralement.

D. Accréditation des observateurs

10. À sa première séance, le Comité a décidé d'accréditer l'organisation non gouvernementale ci-après afin de lui permettre de participer à ses travaux : Forum sur l'administration fiscale africaine.

11. À la même séance, le Comité a également envisagé d'accorder une accréditation à plusieurs organisations de la société civile, institutions universitaires, organisations du secteur privé et autres acteurs concernés. Les représentantes et représentants de la Fédération de Russie, du Canada, du Mexique, de la Türkiye et de l'Espagne ont fait des déclarations.

12. À la même séance également, le Comité a décidé d'accorder une accréditation aux organisations de la société civile, institutions universitaires, organisations du

secteur privé et autres acteurs concernés ci-après afin de leur permettre de participer à ses travaux :

- Alliance Sud
- Amazon.com, Inc.
- Asian Peoples' Movement on Debt and Development
- BMR Legal
- Bombay Chartered Accountants Society
- Committee on Fiscal Studies
- Deloitte, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Foundation for International Taxation
- Fundar Centro de Análisis e Investigación
- Global Redistribution Advocates
- Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés
- Information Technology Industry Council
- International Budget Partnership
- International Tax and Investment Center
- LATINDADD
- Mouvement des entreprises de France
- National Foreign Trade Council
- Aide de l'Église norvégienne
- Réseau mondial pour la justice fiscale
- Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique
- Tax Justice Norway
- The M Group, Inc.
- Universidad Complutense de Madrid
- University of Florida Levin College of Law
- Youth for Tax Justice Network

13. À la première séance également, les représentantes et représentants de la Türkiye, du Canada, de la Suisse et de l'Espagne ont fait des déclarations.

14. À sa deuxième séance, le 26 avril 2024, le Comité a examiné les questions ouvertes en suspens sur l'accréditation et la consultation multipartites. Les représentantes et représentants de l'Union européenne, du Cameroun et de l'Argentine ont fait des déclarations.

E. Documentation

15. Une liste des documents présentés au Comité lors de la première session a été mise à disposition sur la page web du Comité¹.

F. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session

16. À sa sixième séance, le 8 mai 2024, le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire de la deuxième session (voir annexe).

17. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Allemagne, Autriche, France, Nigéria, Pakistan, Ghana, Norvège, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume des Pays-Bas, Israël, Suède, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Maurice, Sénégal, Australie, Suisse, Italie, Kenya et Jamaïque.

18. À la même séance également, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la deuxième session.

II. Éléments structurels d'une convention-cadre : examen approfondi

Question subsidiaire 2 a) de l'ordre du jour

19. À sa cinquième séance, le 6 mai 2024, le Comité a entamé l'examen de la question subsidiaire 2 a) de l'ordre du jour.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Royaume-Uni, Japon, Allemagne, Canada (également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), Portugal, République de Corée, Jamaïque, Fédération de Russie, Belgique, Espagne, Nigéria (également au nom du Groupe des États d'Afrique), Royaume des Pays-Bas, France, États-Unis, Inde, Italie, Pakistan, Islande, Norvège, Autriche, Ghana, République-Unie de Tanzanie, Suède, Israël, Argentine, Kenya, Cuba, Rwanda, Singapour, Bahamas, Algérie, Afrique du Sud, Sénégal, Colombie, Danemark, Suisse et Iraq.

21. À la même séance également, l'observateur du Forum sur l'administration fiscale africaine a fait une déclaration.

Question subsidiaire 2 b) de l'ordre du jour

22. À sa troisième séance, le 29 avril 2024, le Comité a entamé l'examen de la question subsidiaire 2 b) de l'ordre du jour.

23. À la même séance, le Président a fait une déclaration. Les représentantes et représentants du Japon, de la Fédération de Russie et du Canada ont également fait des déclarations.

III. Réflexion sur l'élaboration parallèle de protocoles préliminaires

24. À sa quatrième séance, le 2 mai 2024, le Comité a examiné le point 3 de l'ordre du jour.

¹ Voir <https://financing.desa.un.org/fr/node/4325>.

25. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Bahamas, Nigéria (également au nom du Groupe des États d’Afrique), Canada, Suisse, Pakistan, République de Corée, Inde, République-Unie de Tanzanie, Ghana, Kenya, Autriche, Fédération de Russie, Suède, Sénégal, Bélarus, Algérie, Maurice, Belgique, Brésil, Danemark, Israël, Espagne, Tchéquie, Allemagne, Colombie, Chili, Argentine, Sri Lanka, États-Unis et Italie.

IV. Déclarations d’ordre général

26. Aux première et deuxième séances du Comité, le 26 avril 2024, des déclarations d’ordre général ont été faites au titre du point 6 de l’ordre du jour.

27. À la première séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des délégations suivantes : Angola (au nom du Groupe des États d’Afrique), Canada (également au nom de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande), Union européenne, Haïti (au nom de la Communauté des Caraïbes), Belgique (au nom de l’Union européenne), Royaume des Pays-Bas, Ghana, Singapour, Jamaïque, Nigéria, Inde, Colombie, Philippines, Maurice, Pakistan, Lesotho, Costa Rica, Cameroun, Algérie, Brésil, Japon, Bahamas, Liechtenstein, Espagne, Hongrie et Allemagne.

28. À la deuxième séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des pays suivants : Pologne, Italie, Royaume-Uni, République de Corée, France, Autriche, Norvège, États-Unis, Bolivie (État plurinational de), Irlande, Arabie saoudite, Suisse, Chine et Émirats arabes unis.

29. À la même séance, l’observateur du Forum sur l’administration fiscale africaine a également fait une déclaration.

30. À cette même séance également, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Réseau européen sur la dette et le développement, Save the Children, Réseau pour la Justice Fiscale-Afrique, LATINDADD, Réseau mondial pour la justice fiscale, Global Alliance for Tax Justice et Society for International Development

V. Questions diverses

31. À sa sixième séance, le Comité a examiné le point 5 de l’ordre du jour. Aucune déclaration n’a été faite au titre de ce point de l’ordre du jour.

VI. Adoption du rapport sur les travaux de la première session

32. À sa sixième séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité sur les travaux de sa première session, tel qu’il figure dans le document paru sous la cote [A/AC.295/2024/L.2](#).

33. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Canada (également au nom de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande) et du Nigeria (au nom du Groupe des États d’Afrique).

34. Toujours à la même séance, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa première session et autorisé la Rapporteuse à en établir la version définitive, avec le soutien du Secrétariat.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 2. Déclarations d'ordre général.
 3. Éléments de fond du projet de mandat.
 4. Éléments procéduraux du projet de mandat.
 5. Questions diverses.
 6. Adoption du rapport sur les travaux de la première session.
-